

# **VŒUX DES CLUBS**

# 1. Vœu du FC Joinville

#### Coupe de Haute Marne Séniors :

Aujourd'hui un club évoluant une division en dessous remporte le match en cas de match nul à la fin des prolongations, nous souhaiterions que cela soit modifié pour faire une séance de tir au but peu importe le niveau des équipes.

Avis du comité directeur : DEFAVORABLE

Présentation à l'AG

AN			

### <u>Article 5 – durée des matchs</u>

- [...] s'il y a toujours match nul à la fin du temps réglementaire :
  - a) Si l'une des deux équipes est hiérarchiquement inférieure, elle sera qualifiée pour le tour suivant
  - b) Si les deux équipes sont de même niveau hiérarchique, il sera procédé à l'épreuve des coups de pied au but afin de les départager

[...]

#### **PROPOSITION NOUVEAU TEXTE**

#### Article 5 – durée des matchs

- [...] s'il y a toujours match nul à la fin du temps réglementaire :
  - a) Si l'une des deux équipes est hiérarchiquement inférieure, elle sera qualifiée pour le tour suivant
  - b) Si les deux équipes sont de même niveau hiérarchique, il sera procédé à l'épreuve des coups de pied au but afin de les départager

[...]



# 2. Vœu de l'US Arc en Barrois

Nous souhaiterions que le règlement puisse donner la possibilité à l'arbitre de la rencontre de refuser à un joueur ayant fait exclure un autre joueur par un acte de tromperie manifeste d'entrer de nouveau sur le terrain, et que le rapport final d'après rencontre de ce dernier puisse donner la possibilité à la commission de discipline du district d'annuler la suspension liée au carton rouge lorsque le rapport de l'arbitre est rédigé en ce sens. Nous souhaiterions enfin que la commission des arbitres ait la possibilité de sanctionner le joueur coupable de tromperie par des matches de suspension et des amendes au club. Ceci éviterait de façon très certaine ce genre de comportement totalement contraire à l'esprit sportif.

Avis du comité directeur : DEFAVORABLE

### 3. Vœu de l'US Arc en Barrois

Nous demandons la possibilité pour un arbitre auxiliaire faisant la demande de passage en arbitre officiel, de pouvoir être exonéré des 4 jours de formation initiale et de pouvoir migrer vers le statut d'officiel par le biais d'un seul jour de mise à niveau et éventuellement d'une notation de la part d'un observateur.

Nous pensons que chaque club de département pourrait alors tirer bénéfice de cette nouvelle disposition en présentant plus d'arbitres aux examens et seraient par le fait plus facilement couverts.

Avis du comité directeur : DEFAVORABLE